



## CONVENTION DE PARTENARIAT

CCMG – SICA

### Annexe annuelle 2025

Conformément aux engagements prévus à l'article 2.2 de la convention de partenariat, il est précisé pour l'année 2025 les actions retenues et les montants alloués.

#### Action soutenue en 2025 :

- **Soutien au service de remplacement aux agriculteurs**

Actuellement, on dénombre **15 adhérents à ce service** sur le territoire de la CCMG (sur les 87 adhérents à la SICA). Son développement permettrait d'améliorer la viabilité et la vivabilité des exploitations agricoles du territoire.

Le coût de l'adhésion au service de remplacement est de 132 € par adhérent. Ce montant constitue aujourd'hui un frein à l'accès pour certains agriculteurs. L'objectif fixé pour 2025 est de **15 adhésions supplémentaires**, soit un montant de participation de **2 000 €** pour la CCMG, à verser à la SICA Arve Giffre Risse.

En cas de non-atteinte de l'objectif d'adhésions supplémentaires, le montant restant sera réaffecté par la SICA à la prise en charge d'une journée de formation du remplaçant pour les agriculteurs ayant utilisé le service (172 € par jour).

---

Fait à Taninges, le 3 octobre 2025

En deux exemplaires originaux.

Pour la **Communauté de communes des Montagnes du Giffre**,  
M. Stéphane BOUVET  
Président



Pour la **SICA Arve Giffre et Risse**,  
M. Sylvain FORESTIER  
Président

